

CANADA

The Permanent Mission of Canada
to the United Nations
at Geneva

La Mission permanente du Canada
auprès des Nations Unies
à Genève

Check upon delivery

**United Nations Working Group on Indigenous Populations
Twenty-Fourth Session
July 31 -August4, 2006**

**Statement by the Observer Delegation of Canada
on Agenda Item 4 (a):**

"Review of Developments - General Debate"

August 2006

Verifier à l'audition

**Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones
Vingt-quatrième session
31 juillet au 4 août 2006**

**Declaration de la Delegation d'observateurs
du Canada
sur le point 4 a) à l'ordre du jour :**

«Evolution de la situation et débat général»

aout 2006

**United Nations Working Group on Indigenous Populations
Twenty-Fourth Session, July
31 - August 4, 2006**

**Statement by the Observer Delegation of Canada on Agenda
Item 4 (a):**

"Review of Developments - General Debate"

The Government of Canada welcomes this opportunity to address the 24th Session of the Working Group on Indigenous Populations (WGIP). We would like to make a general observation and also provide information on several recent and important initiatives in Canada that may assist the Working Group in its review of developments.

The new Human Rights Council presents an historic opportunity and challenge for the international promotion and protection of human rights. Canada has called for a new focus on implementation of human rights obligations by the Council and an emphasis on cooperation to facilitate implementation. However, the challenges are huge, because creating and strengthening institutions takes a lot of time, creativity and commitment. It is not surprising, therefore, that the creation of the Human Rights Council has created some uncertainty, including regarding mechanisms to address the human rights of indigenous peoples. We were therefore pleased that at the first Human Rights Council session the mandates of all mechanisms, including all indigenous mechanisms, were extended and will continue their work uninterrupted during the period of the review called for by the General Assembly.

Canada has supported the deployment in recent years of a range of bodies and processes within the UN system, in addition to the Working Group, to address indigenous issues. These include the Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous peoples , the Permanent Forum on ' Indigenous Issues, discussions under the auspices of the World Intellectual Property Organization and the *Convention on Biological Diversity* among others, and a general main streaming of indigenous issues within the context of a number of world conferences.

Canada believes that this Working Group has played a useful and constructive role in raising the profile of indigenous rights as human rights and in providing a safe place in the UN system for indigenous peoples to express their voices.

The challenge going forward will be to ensure that we strengthen the effectiveness of mandates, including by working in a complementary and collaborative manner with other parts of the UN system, while avoiding overlap and duplication.

Canada's Minister for Foreign Affairs at the inaugural session called for the Council to continue to make progress on long standing human rights priorities such as the rights of indigenous peoples. In this first transitional year, as a member of the Council, Canada will play an active and interested role in shaping the new Council, ensuring a place for indigenous issues. We encourage indigenous groups to also be active in these deliberations and decisions.

Mr. Chairperson and members of the Working Group, Canada has observed consistently before this and other bodies in recent years that inclusion and participation of indigenous peoples in policies and programs affecting them have proven to be a prerequisite for progress. Canada's approaches to indigenous issues domestically continue to be based on this principle of participation in decision-making and in delivery.

In its Budget 2006, the Government of Canada identified a number of priority areas for working with Aboriginal leaders and communities, and provincial and territorial governments, to develop new approaches with workable solutions to improve the lives of Aboriginal peoples. These priorities include education; women, children and families; and water and housing.

On March 21, 2006, the Government of Canada launched an action plan to address drinking water concerns in First Nations communities*. It included a commitment to establish a panel of experts to advise on an appropriate regulatory framework to ensure safe drinking water on reserve. That independent panel was established on May 31, 2006 by the Government of Canada and the Assembly of First Nations. It is currently holding public hearings with First Nations representatives and other stakeholders across Canada, gathering the views of community members on this priority issue.

The expert panel is to submit the final options paper at the end of August 2006. The paper will then be reviewed by the Joint Steering Committee on the Recognition and Implementation of First Nations Governments, co-Chaired by Indian and Northern Affairs Minister Jim Prentice and the National Chief of the Assembly of First Nations. A report on the findings will be made public in September 2006.

A long-standing human rights issue in Canada has been that First Nations women and children living on-reserve do not enjoy the same level of protection of their rights to matrimonial property as men, or as women and children living off-reserve. In order to address this issue, on June 20, 2006 The Honourable Jim Prentice, Minister of Indian

Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians, announced nation-wide consultations on the issue of matrimonial real property for Fall 2006*. This is the first of a series of measures to protect the rights and to ensure the well-being of women, children and families living on-reserve.

To assist in the consultations process, Minister Prentice has appointed Wendy Grant-John as his Ministerial Representative. She will work with the Native Women's Association of Canada and the Assembly of First Nations in developing a plan for consultations and help facilitate the process while ensuring all interested parties are heard. She will then present recommendations for action, including possible legislative solutions.

In a related matter, the Government shares the concerns of all Canadians regarding all forms of discrimination and violence against Aboriginal women and is committed to providing support where needed. Consequently, Indian and Northern Affairs Canada will also be working with a wide range of stakeholders to strengthen violence prevention programming for women, children and families. By early Fall, the Department hopes to bring forward options to improve these programs and ultimately reduce family violence.

A third recent initiative to address current priorities has been launched in the field of education.

Since the 1972 paper entitled Indian Control of Indian Education (National Indian Brotherhood), First Nations have been seeking recognition by the federal and provincial governments of First Nations' jurisdiction over education. Canada's New Government recognizes the crucial importance that education plays in terms of improving the quality of life of First Nations people. On July 5, 2006, the federal government, the Government of British Columbia and the First Nations Education Steering Committee (FNESC) concluded six years of negotiations by signing a historic agreement that will lead to recognition of First Nations' jurisdiction over First Nations' education in British Columbia. This agreement will trigger Canada and B.C. to put into place the necessary legislative measures to implement this significant achievement. FNESC will work with the interested First Nations to assist them in developing education laws and establishing Community Education Authorities to deliver education programs and services.

The scope of jurisdiction for the purposes of these agreements is for on-reserve, kindergarten to grade 12 educations and represents one aspect of education. Early childhood development and post-secondary education will be negotiated in the future.

First Nations who choose to negotiate and enter into a bilateral Canada-First Nation Education Jurisdiction Agreement can opt in and remove themselves from the application of sections of the Indian Act. Those First Nations who choose not to opt in will continue to be governed by the Indian Act. A significant number of First Nations in

British Columbia have expressed their intent to negotiate Canada-First Nation Education Jurisdiction Agreements.

This agreement on First Nations' schools is the first of its kind in Canada and is a major step toward our goal of closing the education gap between Aboriginal and non-Aboriginal British Columbians. As partners, the Province, the federal government and First Nations are ready to work together to create better learning opportunities for First Nations' students. This agreement will strengthen First Nations' capacity to exercise control over their education systems and institutions. This approach represents the future of education for First Nations' students, as it provides a model that can be replicated on reserves across Canada.

Mr. Chairman and members of the Working Group, in past statements to this Working Group Canada has provided information on progress being made to resolve the unfortunate legacy of the negative effects on Aboriginal Canadians of the Indian residential schools experience. On May 10, 2006, the Government of Canada announced approval of a final Residential Schools Settlement Agreement*, which had been negotiated with legal representatives of former students of Indian Residential Schools, legal representatives of the Churches involved in running those schools, the Assembly of First Nations, and other Aboriginal organizations. The Agreement proposes a Common Experience Payment for all eligible former students of Indian Residential Schools, an Independent Assessment Process for claims of sexual or serious physical abuse, as well as measures to support healing, commemorative activities, and the establishment of a Truth and Reconciliation Commission. The Settlement Agreement must now be presented for approval by the courts in nine Canadian jurisdictions over the coming months.

In anticipation of a final agreement, the federal government in its Budget 2006 set aside \$2.2 billion for the common experience payments and for the other programmatic elements. The Government believes that this financial recognition of the often negative impact of the residential school experience, buttressed by support programs and compensation for those who suffered harm, will help former students to build a better future for themselves and their families in communities across Canada. Programs and activities devoted to truth and reconciliation and commemoration of the residential school experience should lead to a broader understanding among all Canadians of the impacts of the Indian residential school system.

Finally, Mr. Chairman, Canada was instrumental in ensuring that issues facing the large numbers of indigenous peoples living in urban areas worldwide was addressed at the recent Third World Urban Forum (WUF) held in Vancouver in June, 2006. A number of indigenous representatives from Canada, Latin America and other regions accepted the federal government's invitation to attend WUF and bring their perspectives directly to this world conference. We commend the UN Permanent Forum on Indigenous Issues for

recognizing the importance of urban issues and migration at its fifth session held in New York in May, and for participating in the World Urban Forum. Canada looks forward to further cooperation with the Permanent Forum, UN-HABITAT, the Office of the High Commissioner for Human Rights, the International Organization for Migration and other partners in the organization of an international expert group meeting on urban indigenous peoples and migration, planned to be held later this year as a contribution to this complex and important subject.

Thank you.

- *For additional information:*
- <http://www.aincinac qc ca/index.html>
- <http://www.irsrrqpi gc ca/english/index.html>

**Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones
Vingt-quatrieme session 31
juillet au 4 aout 2006**

**Declaration de la Delegation d'observateurs
du Canada
sur le point 4 a) a l'ordre du jour :**

<<Evolution de la situation et debat general>>

Les representants du gouvernement du Canada sont heureux de pouvoir prendre la parole a la 24e Session du Groupe de travail sur les populations autochtones. Nous aimeraisons formuler des observations generates puis vous renseigner sur plusieurs mesures importantes entreprises recemment au Canada et qui pourraient etre utiles au Groupe de travail dans son examen de revolution de la situation.

Le nouveau Conseil des droits de l'homme nous donne une occasion historique d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme a l'echelle Internationale, mais il presente aussi des obstacles. Le Canada aimera que le Conseil accorde une plus grande importance au respect des obligations en matiere de droits de l'homme ainsi qu'a la collaboration pour faciliter l'observation de ces obligations. Mais les obstacles sont nombreux, car il faut beaucoup de temps, de creativite et de devouement pour creer et developper les institutions necessaires a cette fin. Il n'est donc pas surprenant que la mise sur pied du Conseil a engendre de l'incertitude, notamment en ce qui concerne les moyens d'aborder les droits de l'homme dans le cas des peuples autochtones. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater qu'a la session du Conseil des droits de l'homme, les mandats des organismes, les organismes autochtones en particulier, ont ete prolonges, de sorte que ces organismes pourront poursuivre leur travail sans interruption pendant la periode d'examen que prevoit l'Assemblee generale.

Au cours des dernieres annees, le Canada a facilite le recours a plusieurs organismes et processus dans le cadre du systeme des Nations Unies, outre le Groupe de travail, pour regler des questions dans le dossier autochtone. Songeons, par exemple, au Rapporteur special sur la situation des droits de l'homme et des libertes fondamentales des populations autochtones, a l'Instance permanente sur les questions autochtones, aux reunions tenues sous les auspices de l'Organisation mondiale de la propriete intellectuelle et de la Convention sur la diversite biologique ainsi qu'a l'examen de

diverses questions autochtones dans le contexte de plusieurs conferences Internationales.

Le Canada estime que le Groupe de travail a joue un role utile en assimilant les droits des Autochtones aux droits de rhomme pour en souligner l'importance et en donnant aux peuples autochtones l'occasion de se faire entendre librement dans le systeme des Nations Unies.

La difficulte maintenant consiste a trouver le moyen de rendre les mandats encore plus efficaces et de privilegier la collaboration et la complementarite avec les autres volets des Nations Unies tout en evitant le double emploi.

Lors de la seance d'inauguration, le ministre canadien des Affaires etrangeres a incite le Conseil a continuer d'accorder son attention aux priorites de longue date en mati§re de droits deihomme, notamment les droits des peuples autochtones. Dans cette premiere annee de changement le Canada, en tant que membre du Conseil, s'emploiera tout particulierement a donner corps au Conseil et a faire en sorte que le dossier autochtone soit pris en consideration. Nous encourageons les groupes autochtones a prendre egalement l'initiative dans les deliberations et les decisions du Conseil.

Monsieur le President et membres du Groupe de travail, a maintes reprises deja, le Canada a fait remarque a cet organisme et d'autres organismes que les peuples autochtones doivent etre consultes au sujet des politiques et des programmes qui les concernent si nous sommes pour realiser des progres. L'attitude de notre gouvernement dans le dossier autochtone au Canada part du principe que la participation des premiers interresses aux decisions et a leur mise en oeuvre est essentielle.

Dans son budget de 2006, le gouvernement du Canada a cerne plusieurs domaines prioritaires, ^ savoir l'education, les femmes, les enfants et la famille, l'eau et le logement. Ces priorites necessitent une collaboration avec les dirigeants et communautes autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux si nous voulons proposer des solutions pratiques pour ameliorer la vie des peuples autochtones.

Le 21 mars 2006, le gouvernement du Canada a adopts un plan d'action pour regler des probl6mes d'eau potable dans les communautes des Premieres nations*. Il a pris notamment l'engagement de creer un comite d'experts pour le conseiller sur un cadre de reglementation afin de rendre l'eau dans les reserves potable. Ce comite independant a ete cree le 31 mai 2006 par le gouvernement du Canada et l'Assemblee

des Premières nations. Il tient actuellement des audiences publiques avec les représentants des Premières nations et d'autres groupes concernés au pays, et consulte notamment les membres des communautés sur ce sujet prioritaire.

Le comité d'experts est censé soumettre un rapport sur les options finales à la fin août 2006. Ce document sera soumis au Comité directeur mixte chargé de la reconnaissance et de la création des gouvernements des Premières nations coprésidé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jim Prentice, et le chef national de l'Assemblée des Premières nations. Les constatations seront rendues publiques en septembre 2006.

Le fait pour les femmes et les enfants des Premières nations habitant les réserves d'être privés des mêmes droits aux biens immobiliers matrimoniaux que les hommes ou que les femmes et les enfants habitant à l'extérieur des réserves est une problème de droit de l'homme qui attend une solution depuis longtemps au Canada. Dans l'espoir d'en venir à bout, le 20 juin 2006, le ministre Jim Prentice des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a annoncé la tenue de consultations à l'échelle du pays sur la question des biens immobiliers matrimoniaux à l'automne 2006*. Il s'agit du premier volet d'un train de mesures visant à protéger les droits des femmes, des enfants et des familles dans les réserves et à assurer leur bien-être.

Pour faciliter le processus de consultation, le ministre Prentice a nommé Wendy Grant-John comme son représentant. Avec l'aide de l'Association des femmes autochtones du Canada et de l'Assemblée des Premières nations, elle dressera un plan de consultation et facilitera le processus en veillant à ce que toutes les parties puissent exprimer leurs points de vue. Elle soumettra ensuite ses recommandations qui comprendront notamment des solutions législatives éventuelles.

Sur une question connexe - la discrimination et la violence à l'égard des femmes autochtones - le gouvernement du Canada abonde dans le sens du restant de la population canadienne, et il entend leur venir en aide. Ainsi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien collaborera avec de nombreux groupes concernés afin d'améliorer les programmes de prévention de la violence contre les femmes, les enfants et la famille. Au début de l'automne, notre ministère espère proposer des solutions de rechange pour améliorer ces programmes et, à la longue, réduire la violence familiale.

Une troisième mesure dans le cadre des priorités actuelles vise le domaine de l'éducation*.

Depuis que la Fraternité des Indiens du Canada a soumis son mémoire intitulé *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* en 1972, les Premières nations tentent de faire reconnaître leurs responsabilités dans ce domaine par le gouvernement fédéral et

les gouvernements provinciaux. Le nouveau gouvernement du Canada est conscient de l'importance cruciale que joue l'éducation dans l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones. Le 5 juillet 2006, le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Comité directeur de l'éducation des Premières nations ont signé une entente historique qui couronne six ans de négociations.

Cette entente entraînera la reconnaissance de la responsabilité des Premières nations pour leur éducation en Colombie-Britannique. Elle prévoit que le Canada et la Colombie-Britannique adopteront des mesures législatives pour concrétiser cet exploit. Le Comité directeur de l'éducation des Premières nations travaillera avec les Premières nations concernées et les aidera à adopter des lois en matière d'éducation et à créer des organismes d'éducation communautaires pour offrir les programmes et services nécessaires.

Les responsabilités des Premières nations dans ce domaine s'étendent à l'éducation dans les réserves de la maternelle à la 12e année et ne constituent qu'un aspect de l'éducation. Le développement des jeunes enfants et l'éducation postsecondaire feront l'objet de négociations plus tard.

Les Premières nations qui décident de négocier et de conclure une entente bilatérale Canada-Premières nations sur des pouvoirs en matière d'éducation ne seront plus assujetties à certains articles de la *Loi sur les Indiens*. Les Premières nations qui choisissent de ne pas assumer la responsabilité pour leur éducation continueront d'être visées par les articles pertinents de la *Loi sur les Indiens*. Un nombre considérable de Premières nations en Colombie-Britannique ont manifesté le désir de négocier une entente avec le Canada sur les pouvoirs en matière d'éducation.

Cette entente sur les écoles des Premières nations est une nouveauté au Canada et nous rapproche énormément de notre objectif de retrécir l'écart en matière d'éducation entre la population autochtone et non autochtone de la Colombie-Britannique. La province, le gouvernement fédéral et les Premières nations sont prêts à agir comme partenaires pour créer de meilleures occasions d'apprentissage pour les élèves des Premières nations. Cette entente améliorera la capacité des Premières nations d'assumer la responsabilité pour leurs systèmes et établissements scolaires. Cette approche constitue un modèle qui peut être reproduit ailleurs dans les réserves au Canada et laisse donc entrevoir l'avenir qui attend les Premières nations en matière d'éducation.

Monsieur le Président et membres du Groupe de travail, dans ses déclarations antérieures devant ce groupe, le Canada a fait un compte rendu des progrès réalisés en vue de régler les tristes séquelles des pensionnats indiens pour les Autochtones. Le 10 mai 2006, le gouvernement du Canada a annoncé son approbation de l'Accord de règlement final relatif aux pensionnats indiens*. Résultat de négociations entre les représentants légaux des anciens pensionnaires, les représentants légaux des églises

qui administraient ces écoles, l'Assemblée des Premières nations et les autres organisations autochtones, l'Accord offre aux victimes admissibles une indemnisation, un processus d'évaluation indépendant des demandes de réparation pour les services physiques ou sexuels subis ainsi que des mesures pour favoriser leur rétablissement et des activités commémoratives et propose en plus rétablissement d'une Commission de la vérité et de la réconciliation. Il reste maintenant à soumettre l'Accord à l'approbation des tribunaux dans neuf provinces canadiennes au cours des prochains mois.

Le gouvernement fédéral a mis de côté 2,2 milliards de dollars dans son Budget 2006 pour l'indemnisation des victimes et pour les autres volets. Le gouvernement croit que le versement d'une indemnisation en reconnaissance des torts subis par les victimes des pensionnats allie aux programmes d'aide permettront à ces dernières et à leur famille aux quatre coins du Canada de s'offrir un meilleur avenir. Des programmes et des activités axés sur la vérité et la réconciliation ainsi que la commémoration de l'expérience des pensionnats devraient mieux faire connaître au reste de la population canadienne l'impact du régime des pensionnats.

En conclusion, Monsieur le Président, le Canada a fait en sorte que le Forum urbain mondial, qui a eu lieu à Vancouver en juin 2006, se penche sur les problèmes des nombreux Autochtones du monde entier vivant en milieu urbain. Plusieurs représentants autochtones du Canada, de l'Amérique latine et d'autres régions ont accepté l'invitation du gouvernement fédéral d'assister au Forum urbain mondial pour y exposer leurs points de vue. Nous remercions l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies d'avoir souligné l'importance de la réalité urbaine et de la migration lors de sa cinquième session qui s'est tenue à New York en mai et d'avoir participé au Forum urbain mondial. Le Canada espère avoir l'occasion de collaborer davantage avec l'Instance permanente, l'DNU-HABITAT, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ('Organisation Internationale pour les migrations et ses autres partenaires pour l'organisation de la réunion d'un groupe d'experts international sur les peuples autochtones en milieu urbain et la migration qui est prévue pour la fin de l'année vu l'importance et la complexité de ce sujet.

IVIerci.

- *Pour plus d'Information:*
- <http://www.aincinac.gc.ca/indexe.html>
- <http://www.irsr-rqpi.gc.ca/english/index.html>

